



HOME LOAN SFH

Rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2015

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat.

Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont exclusivement composés de prêts à l'habitat, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 30 septembre 2015, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

I – Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	4 824
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	4 824

Types de contrepartie	Encours (en M€)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	4 824
Autres	
Total	4 824

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	963
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit	3 861
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	
Total	4 824

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement.

Il n'y a pas de prêt à l'habitat non performant dans le cover pool.

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	489	474	963
Caution délivrée par un établissement de crédit	2 418	1 443	3 861
Total	2 906	1 917	4 824

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	17	435	100	2 416
2007	33	962	246	5 575
2008	37	1 043	310	6 850
2009	40	931	417	8 189
2010	46	987	662	11 782
2011	62	1 727	726	14 513
2012	110	2 438	432	8 379
2013	319	5 177	635	10 166
2014	282	4 610	321	5 089
2015	16	192	12	183
Total	963	18 502	3 861	73 142

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
0	0	322	1	2 003
1	2	336	14	2 162
2	6	487	32	2 480
3	9	487	51	2 733
4	13	655	82	3 718
5	13	498	123	3 856
6	21	695	142	3 984
7	38	1 003	177	4 222
8	51	1 824	209	4 927
9	42	1 411	183	3 868
10	32	655	252	4 388
11	38	804	264	4 546
12	46	905	234	3 755
13	84	1 328	301	4 168
14	63	947	256	3 306
15	24	368	209	2 681
16	29	452	199	2 729
17	44	574	185	2 282
18	92	1 128	242	2 868
19	73	883	199	2 433
20	19	256	161	1 803
21	33	434	137	1 711
22	29	376	79	1 021
23	92	948	85	988
24	69	702	41	482
25	3	23	2	25
26	0	1	0	3
27	-	-	-	-
28	-	-	-	-
29	-	-	-	-
30	-	-	-	-
Total	963	18 502	3 861	73 142

5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 (Moody's) et AA (DBRS). La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est donc de 100%.

Les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang sont pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des personnes publiques en dehors de celles décrites au §IV relatif aux valeurs de remplacement et du cash disponible sur son compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France présentant un encours créditeur de 485 986 euros au 30 septembre 2015.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des organismes de titrisation et entités similaires.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2015, La Banque Postale Home Loan SFH dispose des valeurs de remplacement suivantes :

Obligations :

La Banque Postale Home Loan SFH a un portefeuille d'investissement classé en « Held to Maturity » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au remplacement d'une partie des capitaux propres.

Code ISIN	Libellé	Montant Nominal (Euros)
FR0010288357	OAT 3.25 25/04/2016	10 900 000
FR0010415331	OAT 3.75 25/04/2017	10 900 000
FR0010604983	OAT 4.00 25/04/2018	10 900 000
FR0000189151	OAT 4.25 25/04/2019	10 900 000
FR0010854182	OAT 3.50 25/04/2020	10 900 000
FR0010192997	OAT 3.75 25/04/2021	10 900 000
FR0011196856	OAT 3.00 25/04/2022	10 900 000
FR0011486067	OAT 1.75 25/05/2023	10 900 000
	Total	87 200 000

Ce portefeuille est éligible BCE.

La valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2015 est de 98 747 484 euros. Après application des décotes BCE, la valeur est de 97 189 615 € euros, montant repris en tant que valeurs de remplacement.

A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH a deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur de 20 377 781 euros au 30 septembre 2015.

V – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat pour le second trimestre 2015 est de 24.67%.

VI – Risque de taux

Chaque émission sécurisée est reprêtée à LBP par un prêt collatéralisé de même montant nominal, avec un taux nominal fixe égal ou supérieur au taux nominal fixe de l'émission et de même maturité. La Banque Postale Home Loan SFH n'a donc pas d'autre risque de taux d'intérêt que celui généré par le remplacement des capitaux propres de la société, faisant l'objet, par convention, d'un écoulement linéaire sur 10 ans et le portefeuille d'investissement répliquant la convention d'écoulement.

Après un défaut de La Banque Postale, La Banque Postale Home Loan SFH recevra les prêts à l'habitat reçus en garantie : dans un tel cas, La Banque Postale Home Loan SFH peut être exposée à un risque de taux d'intérêt, en raison de l'impasse entre les émissions et le portefeuille de prêts à l'habitat.

Au 30 septembre 2015, la sensibilité de la valeur actuelle nette des émissions sécurisées et de la fraction du cover pool permettant de respecter le taux de surdimensionnement contractuel de 8.1% est de 1.48 M€ pour un choc de 200 bps, soit 0.70% des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH (après application d'un taux de remboursement anticipé de 11.67% l'an sur le cover pool correspondant à la moyenne historique du taux de remboursement anticipé constaté sur le cover pool).

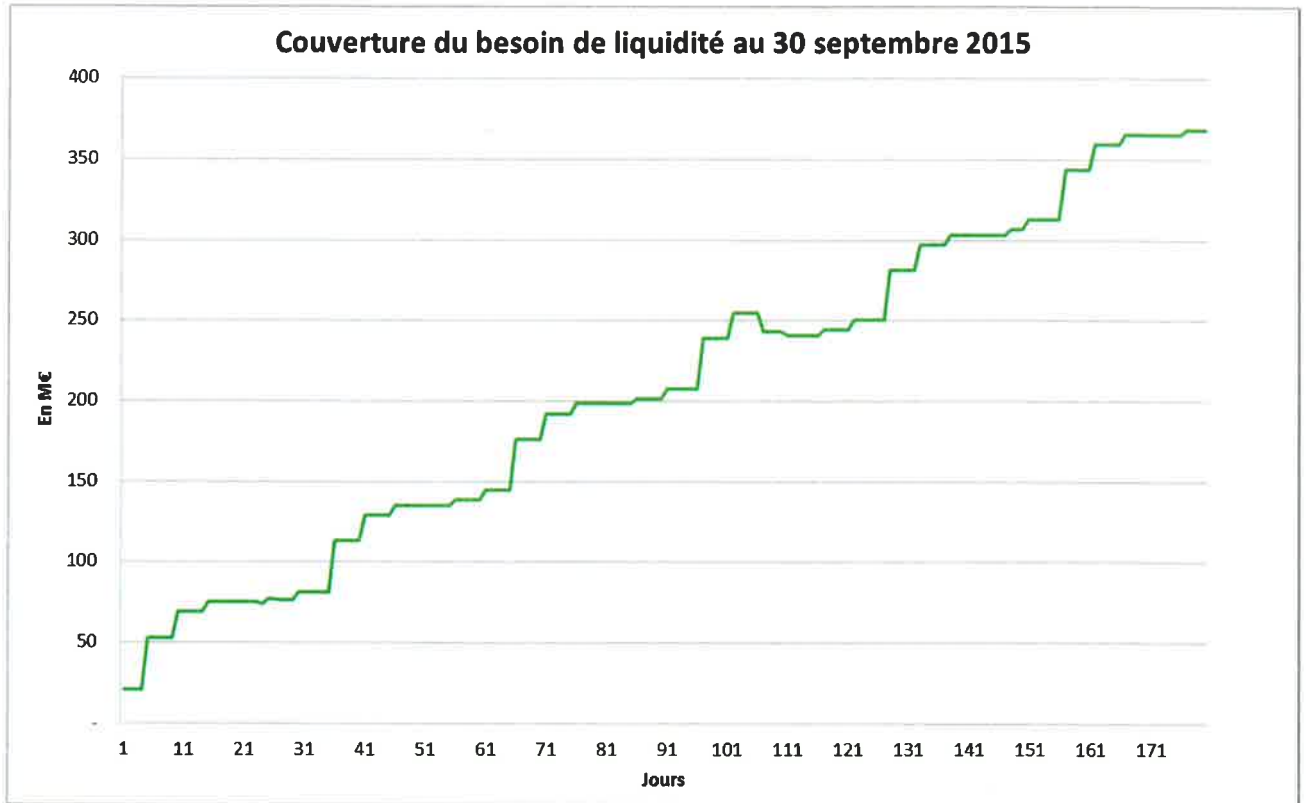
Sensibilité à un choc de taux	en M€
-2%	-1.05
2%	1.48

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 515-7-1 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ».

C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers.

Au 30 septembre 2015, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours sont nuls et sont donc couverts.



Fait à Paris, le 10 novembre 2015,



Stéphane Magnan
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH